|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2018/1 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  12 janvier 2018  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation   
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail des dispositions générales de sécurité**

**114e session**

Genève, 9-13 avril 2018

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la 114e session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, s’ouvrira le 9 avril 2018 à 14 h 30 et s’achèvera le 13 avril 2018 à 12 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Amendements aux Règlements sur les autobus et les autocars :

a) Règlement no 107 (Véhicules des catégories M2 et M3) ;

b) Règlement no 118 (Comportement au feu des matériaux).

3. Règlement no 34 (Prévention des incendies).

4. Amendements aux Règlements relatifs aux vitrages de sécurité :

a) Règlement technique mondial no 6 (Vitrages de sécurité) ;

b) Règlement no 43 (Vitrages de sécurité).

5. Sensibilisation à la proximité d’usagers de la route vulnérables :

a) Règlement no 46 (Systèmes de vision indirecte) ;

b) Nouveau Règlement sur les systèmes de surveillance de l’angle mort.

6. Amendements aux Règlements concernant les véhicules fonctionnant au gaz :

a) Règlement no 67 (Véhicules alimentés au GPL) ;

b) Règlement no 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL).

7. Règlement no 73 (Dispositifs de protection latérale).

8. Règlement no 116 (Dispositifs antivol et systèmes d’alarme).

9. Règlement no 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).

10. Règlement no 122 (Système de chauffage).

11. Systèmes automatiques d’appel d’urgence.

12. Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA).

13. Questions diverses :

a) Règlement no 62 (Dispositifs antivol des cyclomoteurs et motocycles) ;

b) Questions diverses.

II. Annotations

L’ordre du jour provisoire annoté sera publié avant la session du Groupe de travail (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2018/1/Add.1).

1. \* Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grsg@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont à présent disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l’adresse suivante : http://documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentants sont priés de s’inscrire en ligne sur le site Web de la CEE (https://uncdb.unece.org/ app/ext/meeting-registration?id=1B1dMS). À leur arrivée au Palais des Nations, ils devront obtenir un badge auprès de la Section de la sécurité́ et de la sûreté en se présentant au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse suivante : http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html. [↑](#footnote-ref-3)